

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1330312X

Direction déléguée aux opérations.

Direction déléguée des systèmes d'information.

Direction de la communication.

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE AUX OPÉRATIONS (DDO)

DIRECTION DU RÉSEAU MÉDICAL (DRM)

DÉPARTEMENT OPÉRATIONNEL DE LA GESTION DU RISQUE (DOGR)

Mme Christiane RAME

Décision du 1^{er} février 2013

Délégation de signature est accordée à Mme Christiane RAME, responsable du département opérationnel de la gestion du risque (DDO/DRM), pour signer :

- la correspondance courante du département ;
- les enquêtes/questionnaires concernant son département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, *directeur général*.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)

DIRECTION DU PÔLE OUEST (DPO)

M. Pierre TINET

Décision du 1^{er} mars 2013

Délégation de signature est accordée à M. Pierre TINET, directeur du pôle ouest au sein de la DDSI, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction de pôle concernée, à l'exclusion des décisions de principe relevant du directeur général ou du directeur délégué des systèmes d'information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction de pôle concernée.

Dans le cadre de la gestion des sites d'Angers/Nantes, délégation de signature est accordée à M. Pierre TINET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général ou du secrétaire général ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites d'Angers/Nantes dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement relevant du secrétariat général ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de la gestion des sites concernés ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles ou immeubles) et aux personnes des sites d'Angers/Nantes, auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;

- les justificatifs comptables liés aux sorties d’inventaire.

Dans le domaine de l’animation des instances représentatives du personnel, délégation est accordée à M. Pierre TINET pour signer :

- les convocations des élus, titulaires et suppléants, aux réunions des délégués du personnel, l’animation desdites réunions lui sera de fait dévolue ;
- les convocations des élus, titulaires et suppléants, aux réunions du CHSCT ainsi que les ordres du jour, la présidence desdites réunions lui sera de fait dévolue.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, *directeur général*.

DIRECTION DU PÔLE RHÔNE-ALPES (DPRA)

Mme Caroline ZINNI

Décision du 1^{er} mars 2013

Délégation de signature est accordée à Mme Caroline ZINNI, directrice du pôle Rhône-Alpes au sein de la DDSI, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction de pôle concernée, à l’exclusion des décisions de principe relevant du directeur général ou du directeur délégué des systèmes d’information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction de pôle concernée.

Dans le cadre de la gestion des sites de Lyon/Grenoble, délégation de signature est accordée à Mme Caroline ZINNI, pour signer :

- la correspondante courante liée à la gestion des sites, à l’exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général ou du secrétaire général ;
- les bons de commande d’un montant allant jusqu’à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites de Lyon/Grenoble, dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement relevant du secrétariat général ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de la gestion des sites concernés ;
- les déclarations de perte ou de vol, d’atteinte aux biens (meubles ou immeubles) et aux personnes des sites de Lyon/Grenoble, auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d’inventaire.

Dans le domaine de l’animation des instances représentatives du personnel, délégation est accordée à Mme Caroline ZINNI pour signer :

- les convocations des élus, titulaires et suppléants, aux réunions des délégués du personnel, l’animation desdites réunions lui sera de fait dévolue ;
- les convocations des élus, titulaires et suppléants, aux réunions du CHSCT ainsi que les ordres du jour, la présidence desdites réunions lui sera de fait dévolue.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, *directeur général*.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION (DICOM)

DÉPARTEMENT ÉTUDES ET CAMPAGNES (EXTERNE)

Mme Lynda AMRANI

Décision du 28 février 2013

Délégation de signature est accordée à Mme Lynda AMRANI, responsable du département études et campagnes (communication externe) (DICOM), pour signer :

- la correspondance courante du département études et campagnes ;
- les bons de commande du département concerné issus des marchés passés par la DICOM ;

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, *directeur général*.